

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Séance du
22 Mars 2008

L'AN DEUX MILLE SEPT, le SAMEDI 22 MARS 2008 à 9 h 30.

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN** se sont réunis au nombre de 36 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 17 Mars 2008.

Etaient présents :

M. Jean **DIONIS du SEJOUR** ; Mme Laurence **MAIOROFF** ; M. Pierre **CHOLLET** ; Mme Nadège **LAUZZANA** ; M. Bernard **LUSSET** ; Mme Corinne **GRIFFOND** ; M. Thierry **HERMEREL** ; Mme Marie-Françoise **MASSALAZ** ; M. Mohammed **FELLAH** ; Mme Maïté **FRANCOIS** ; M. Ludovic **MARTINEZ** ; Mlle Clémence **ROBERT** ; M. Jean-Marie **N'KOLLO** ; Mme Marie **ESCULPAVIT** ; M. Jean-Max **LLORCA** ; Mme Dany **CASTAING** ; M. André **GOUNOU** ; Mme Baya **KERKACHE** ; M. Serge **LAFON** ; Mme Catherine **SAGNETTE** ; M. François **BONNEAU** ; Mme Nicole **TISSIDRE** ; M. Gauthier **GUIGNARD** ; Mme Marie-Hélène **COULON** ; M. Alain **DUPEYRON** ; Mme Emmanuelle **TEMPIER** ; M. Michel **LOUART** ; Mme Anne **GALLISSAIRES HECQUEFEUILLE** ; M. René-François **LABORIE** – Mme Jacqueline **BLADINIERES** – M. Alain **VEYRET** ; Mme Michelle **LAURISSERGUES** ; M. Jean-Louis **MATEOS** ; Mme Catherine **PITOUS** ; M. Alain **BEDOURET** ; Mme **HAYAT EL MOUSSAOUI** ; M. André **MAZIERE** ; Mme Marie-Thérèse **ALONSO** ; M. Antoine **FIINE**

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|-------------------------------------------------|--------------|
| | Election du Maire | <i>p. 6</i> |
| 01 | Détermination du nombre d'Adjoints | <i>p. 9</i> |
| 02 | Election des Adjoints | <i>p. 22</i> |
| 03 | Délégation du Conseil municipal au Maire | <i>p. 23</i> |

Mme MASSALAZ

Mesdames, Messieurs,

L'ouverture de la cérémonie d'installation d'un nouveau Conseil municipal incombe traditionnellement à la personne la plus âgée de l'assemblée.

Aujourd'hui, je considère comme un honneur et non comme une charge cette fonction, tant je crois que la promotion de la femme est un chemin de vérité, aussi au regard de son âge.

Voici les résultats du 2^{ème} tour des élections municipales.

PROCES VERBAL DE RECENSEMENT DES VOTES
au bureau centralisateur de la Ville d'Agen
le 16 Mars 2008 pour l'élection des membres
du Conseil Municipal d'Agen

| | |
|-------------------------|--------|
| INSCRITS..... | 18 670 |
| VOTANTS..... | 12 741 |
| NULS..... | 527 |
| SUFFRAGES EXPRIMES | 12 214 |

| | | |
|------------------------------------------|------------|-----------|
| LISTE "AGEN MÊME" | 6 382 voix | 30 sièges |
| LISTE "AGEN, UNE VILLE EN MARCHÉ" | 5 832 voix | 9 sièges |

J'ai donc l'honneur d'installer dans leur fonction les nouveaux membres du Conseil municipal d'Agen qui sont, dans l'ordre du tableau :

Jean DIONIS du SEJOUR
Laurence MAIOROFF
Pierre CHOLLET
Nadège LAUZZANA
Bernard LUSSET
Corinne GRIFFOND
Thierry HERMEREL
Marie-Françoise MASSALAZ
Mohamed FELLAH
Maité FRANCOIS
Ludovic MARTINEZ
Clémence ROBERT
Jean-Marie NKOLLO
Marie ESCULPAVIT
Jean-Max LLORCA
Dany CASTAING
André GOUNOU
Baya KHERKHACH
Serge LAFON
Catherine SAGNETTE

François BONNEAU
Nicole TISSIDRE
Gautier GUIGNARD
Marie-Hélène COULON
Alain DUPEYRON
Emmanuelle TEMPIER
Michel LOUART
Anne GALLISSAIRES-HECQUEFEUILLE
René LABORIE
Jacqueline BLADINIERES
Alain VEYRET
Michelle LAURISSERGUES
Jean Louis MATEOS
Catherine PITOUS
Alain BEDOURET
Hayat EL MOUSSAOUI
André MAZIERE
Marie-Thérèse ALONSO
Antoine FINE

Je souhaite à tous la bienvenue.

Il nous est proposé de désigner une secrétaire de séance. Traditionnellement aussi, ce rôle est dévolu au membre le plus jeune de l'assemblée. Je désigne donc Mlle Clémence ROBERT. Sans opposition de votre part, Clémence ROBERT est désignée secrétaire de séance.

Je déclare donc la séance ouverte et souhaite dire quelques mots.

Mes Chers Collègues,

Au moment de m'adresser à vous en cet instant solennel, je vous laisse imaginer l'émotion qui me saisit et je demande votre indulgence au cas où ma voix me trahirait.

Le retour de notre famille de pensée au magistère de la ville n'est pas une restauration. C'est la reprise d'un élan démocratiquement interrompu. Mais il faudra puiser dans les sources de cet élan, respecter ces temps de respiration, tout en veillant à rester dans la course et si possible, retrouver le peloton de tête des villes moyennes du sud-ouest.

J'aurais conscience de me renier si je taisais les ombres qui ont jalonné le parcours de certains d'entre nous dans l'opposition agenaise au cours de ces sept longues dernières années. Cependant, s'il est difficile d'oublier, et même si la tentation pourrait être forte, parfois, d'appliquer la loi du talion, nous ne saurions pratiquer ni mise à l'écart, ni mépris, ni injures tant nous sommes convaincus de l'effet destructeur de ces comportements sur l'état d'esprit du Conseil municipal, et ne le négligeons pas, sur celui des habitants d'Agen eux-mêmes. Nous voulons rétablir un réel climat de sérénité entre les Agenais et leurs Elus.

Il est temps aujourd'hui de nous tourner vers l'avenir pour répondre aux attentes fortes dont les citoyens d'Agen se sont fait l'écho lors de nos rencontres pendant la campagne.

Les 9 et 16 Mars, ils ont eu dans leurs mains les clés de la ville. Et ils ont décidé démocratiquement de nous les confier pour 6 ans. Ils savent, eux, ce que nous devons en faire. Nous leur devons l'inlassable volonté d'être à leur écoute et de faire d'Agen une ville unie, sans zone d'ombre, une ville où chacun se sent pleinement membre de sa cité.

Les Agenais nous attendent. Que notre réponse soit à la hauteur de leurs espérances. Je vous remercie.

01 – ELECTION DU MAIRE

Mme MASSALAZ

En application de l'article L 2121-7 du Code général des collectivités territoriales, vous êtes appelés à élire le Maire.

Je vous rappelle les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives à cette élection ainsi qu'à l'élection des Adjoints.

Art. L 2122-4 -

"Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus."

Art. LO 2122-4-1

"Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions."

Art. L 2122-7

"Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

Mme MASSALAZ

Je vous propose de procéder à l'élection du Maire et de désigner 2 scrutateurs dont un de la Majorité et un de l'Opposition. Mme KHERCHACH et Mme EL MOUSSAOUI sont désignées.

Mme MAIOROFF, au nom de la Majorité, propose la candidature de M. Jean DIONIS du SEJOUR.

M. VEYRET, au nom de l'Opposition, ne présente pas de candidature.

La secrétaire de séance nomme, dans l'ordre de la liste, chaque membre du Conseil pour qu'il vote.

Election de M. le Maire

1^{er} Tour de scrutin

| | |
|-------------------------------------------------|----|
| Nombre de votants : | 39 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 39 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 9 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 30 |
| Majorité absolue : | 16 |

Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR ayant obtenu TRENTE voix est proclamé MAIRE d'AGEN et installé dans ses fonctions.

M. DIONIS du SEJOUR, Maire

Mes Chers Collègues, je voudrais d'abord à remercier Marie Françoise pour ces belles paroles d'introduction que je ne connaissais pas. J'ai bien aimé ce qu'elle a dit sur le fait qu'il fallait résister à nos pulsions de Loi du Talion.

J'ai senti une émotion sincère –une belle émotion- d'une Agenaise qui va à nouveau se mesurer à la passionnante mais dure réalité quotidienne des Agenais.

Dans la foulée de mon élection, je voudrais d'abord vous dire mon émotion personnelle d'un agenais de toujours au moment de prendre en charge les responsabilités de gestion de notre ville.

Le poète affirme avec raison que nous sommes toujours du pays de notre enfance. Mon enfance fut agenaise. Saint Foy, Felix Aunac, le Lycée Bernard Palissy, le Stade Armandie, Garonne encore et toujours sont autant de lieux que je revisite aujourd'hui en empruntant les chemins explorés par Marcel PROUST dans son magnifique roman « A la recherche du temps perdu ».

Suivirent 12 années à découvrir le monde, ou plutôt une toute petite partie de celui-ci, Toulouse, Paris, l'Afrique, la région Rhône Alpes, et puis la décision d'un jeune adulte de revenir vivre à Agen avec femme et enfants au service du Dr CHOLLET et de sa ville.

Mon émotion est aussi celle d'un homme de 51 ans qui revient pour être en charge des affaires de la ville dans une maison où il a été Directeur de Cabinet, puis Directeur Général des Services et enfin Adjoint de 1989 à 2001.

Ma culture professionnelle était alors celle de l'industrie privée, mais à partir de 1989 j'ai servi l'institution municipale de toutes mes forces. J'ai passionnément aimé cette institution, j'ai appris à respecter les femmes et les hommes qui composent l'administration municipale –j'en retrouve certains avec plaisir, Jean Michel Moynié, Jacques Laujol, Bertrand Thille, Christine Moretti, Chantal Berbiguié et d'autres- et je tiens aujourd'hui, au nom de tout le Conseil Municipal, à leur assurer de notre plus profond respect.

Pendant ces années là, -pourquoi le cacher-, j'ai pris beaucoup de bonheur à être, en tandem avec Bernard Lusset-, l'élève en politique du Dr CHOLLET, à qui, en votre nom à tous, je veux rendre un vibrant hommage aujourd'hui.

Emotion personnelle enfin de revenir dans cette salle des Illustres, qui est un peu notre Assemblée nationale agenaise, après notre défaite électorale de 2001 et l'arrivée aux affaires de mon prédécesseur Alain VEYRET et de son équipe.

Je veux dire à Alain VEYRET et à ses coéquipiers que je comprends et que je respecte leur déception et leur peine, pour avoir vécu les mêmes émotions à ce moment là en 2001.

Qu'ils sachent que notre équipe exercera son droit d'inventaire sur le travail fait par nos prédécesseurs sans aucun esprit partisan. Nous consoliderons les succès de nos prédécesseurs. Je pense notamment au Pruneau Show.

Qu'ils sachent enfin que nous voulons faire progresser l'institution municipale en ce qui concerne la place faite à l'opposition. Nous savons que vous représentez à peine un peu moins de la moitié du corps électoral agenais et qu'une partie significative de la vérité se trouvera dans vos positions et dans vos analyses.

Mais au-delà des belles paroles, ce respect de l'opposition doit s'incarner dans un nouveau partage du pouvoir et, à ce titre, je souhaite que l'opposition municipale soit enfin représentée avec un poste de titulaire au sein de la Communauté d'Agglomération d'Agen.

Je suis persuadé que nous serons nous y retrouver pour la défense de l'intérêt général, à la fois communautaire et celui d'Agen même. Mais la majorité municipale a aussi la légitimité et le devoir de tenir parole par rapport à nos engagements de campagne.

Finalement, si nous allons à l'essentiel, nous avons été porteurs pendant cette campagne de deux messages simples et fort qui se complètent :

✚ **D'abord gérer la mairie autrement avec respect, équité et efficacité.** Je vous invite tous ensemble à réfléchir, puis à agir pour changer nos habitudes et nous mettre en marche dans cette direction.

Oui, je rêve d'une Mairie modeste ; oui je rêve d'une Mairie sympathique ; oui je rêve d'une Mairie efficace. Après tout, ce type de gouvernance locale est la règle dans certains pays d'Europe, je veux parler de la Scandinavie et dans de nombreuses collectivités territoriales françaises. A nous de l'inventer, ici et maintenant, à Agen.

Mais nous avons aussi été porteurs d'un deuxième message qui a trouvé un large écho dans le corps électoral agenais, et ceci bien au-delà des gens qui se sont prononcés pour nous. Ce message est clair :

✚ **« Ensemble, nous allons réveiller Agen ».** J'ai l'intime conviction que notre ville, son agglomération, son pays, ont un réel potentiel et que ce potentiel a été largement bridé par des conflits archaïques entre agenais.

Oui aujourd'hui nous devons à nouveau méditer sur le sens profond de l'expression populaire Agen Même. « Agen, ici Agen-même ! » disait fièrement l'annonce faite en gare d'Agen à l'arrivée des trains dans notre ville.

Agen-même, c'est un beau nom, inventé par notre langue gasconne pour parler d'Agen et de la ville d'Agen. Quand deux Agenais se rencontrent loin d'Agen, la première question est souvent : « Tu es d'Agen ? » et si la réponse à cette première question est affirmative, alors vient la deuxième : « Mais, tu es d'Agen-même ? ».

Et ce petit dialogue extrait de notre langue populaire dit deux vérités très importantes de notre identité agenaise.

Il nous rappelle d'abord que l'identité Agenaise est partagée à égalité de droits et de devoirs par un vaste pays de plus de 100.000 habitants. On est d'Agen au Passage (d'Agen), on est d'Agen à Valence (d'Agen), on est aussi d'Agen à Penne (d'Agenais) ou encore au Mas (d'Agenais) et à Montpezat (d'Agenais). Rappelons-nous enfin que si le Pruneau est d'Agen, c'est aussi parce que Villeneuve, avant d'être sur Lot, était d'Agen. Entre Agenais du pays de l'Agenais, nous partageons l'essentiel, c'est-à-dire la même culture : le rugby, le pruneau, Garonne, la gastronomie, et bien d'autres liens

Rien n'est plus urgent pour la Ville d'Agen que de renouer avec ses partenaires naturels de la Communauté d'Agglomération d'Agen et du pays de l'Agenais.

La géographie et l'histoire nous rappellent à bon escient que l'influence d'Agen a toujours dépassé ses limites étroites, enserrées entre Garonne et coteau de l'Ermitage. Il est temps de nous en souvenir : La moyenne Garonne, autre nom plus savant pour parler de l'Agenais, existe. Pas de prospérité Agenaise sans une véritable symbiose entre un pays et sa capitale, la ville d'Agen.

Mais notre langue, en inventant l'expression « Agen-même », nous dit une deuxième vérité, encore plus précieuse. Notre langue nous dit que l'Agenais a un cœur battant et que ce cœur est la Ville d'Agen, « Intra muros » -Agen même-.....Et notre équipe a la volonté de réveiller et de muscler ce cœur . Pas de corps Agenais bien portant, sans un cœur –Agen-même-costaud.

Notre équipe aujourd'hui majorité municipale est d'abord l'histoire d'hommes et de femmes passionnés par leur ville et je suis sûr que cette passion est partagée par les membres de l'opposition municipale.

Oui, nous avons tous la passion de notre ville, des gens qui la composent, de ses quartiers, de ses rues, de ses monuments, de sa signature.....bref entre la ville d'Agen, Agen-même et nous, c'est une histoire de cœur.

Enfin, en vous regardant, vous qui composez le nouveau Conseil Municipal d'Agen, j'éprouve une véritable fierté et un vrai bonheur de vous voir installés comme le nouveau Parlement de la ville d'Agen.

Notre Assemblée a fière allure et si une majorité d'agenais s'est retrouvé en elle, c'est d'abord parce qu'ils ont aimé la perspective d'avoir pour élus des femmes et des hommes qui ont fait leur preuve pour un bon nombre d'entre eux dans le monde professionnel et dans le monde associatif.

Mais les agenais, par leurs suffrages, ont façonné notre assemblée de façon à ce qu'elle renoue avec la tradition d'ouverture politique, de modération et de tolérance et pour tout dire avec la tradition radicale, si bien incarnée par des hommes aussi différents que le Dr ESQUIROL ou le Dr CHOLLET.

Je suis ensuite fier que notre Conseil Municipal ait enfin le beau visage métissé de la vie quotidienne agenaise. En choisissant ce Conseil Municipal, les agenais ont fait la preuve d'une vraie maturité et d'une lucidité sur ce qu'est devenu le visage d'Agen Même.

Oui, l'heure est venue pour des agenais d'origine magrébine ou d'origine d'Afrique Noire d'être associés au Gouvernement de cette ville et je serai personnellement très fier et très ému lorsque, dans quelques minutes, Mohamed FELLAH deviendra un de mes Adjoints.

Il y a là un symbole fort de la volonté de tous les agenais, quelque soit leur origine, agenais de naissance comme moi et agenais d'adoption-, de vivre ensemble à égalité de droits et de devoirs.

Enfin, notre Conseil Municipal fait une place plus grande à notre jeunesse. Il fait preuve d'audace, même si on aurait pu faire mieux, par rapport à une tradition bien Gasconne où les Conseils Municipaux sont bien souvent des Conseils de Sages et des Conseils d'aînés.

Je veux dire à tous nos jeunes collègues, de la majorité comme de l'opposition, à Hayat EL MOUSSAOUI, Clémence ROBERT, Mohamed FELLAH, Baya KERKACHE, Gauthier GUIGNARD, tous âgés de moins de 35 ans, que nous comptons sur eux pour qu'Agen innove et qu'Agen prenne en compte les enjeux de long terme : développement durable de notre agglomération, arrivée réussie du TGV, autant d'enjeux qui seront déterminants pour l'avenir des futures générations agenaises.

Oui nous comptons sur vous, mes jeunes collègues, pour nous rappeler à notre devoir de transmission d'une ville prospère, dynamique et solidaire à nos enfants. Enfin, nous comptons sur vous pour donner à la vie agenaise, à la rue agenaise, à sa culture, à ses sports, à ses quartiers, un vrai coup de jeune, d'innovation et de gaieté.

Que les agenais se rassurent, nous aurons l'obsession de tenir parole et d'honorer nos engagements pris, réunion après réunion, lors de notre campagne.

Dès le Conseil Municipal budgétaire du 14 avril, je vous proposerai de délibérer sur notre projet politique « Réveiller Agen » de manière à ce que nous ayons une feuille de route pour les 6 années de notre mandat.

En ce lendemain de printemps, je veux vous dire ma détermination à impulser un mouvement fort fait de prospérité économique, de développement durable, de solidarité sociale et d'innovation. J'y mettrai toute mon énergie, je ne ménagerai pas mes forces.

Oui, Agen a des ressources profondes qui ne demandent qu'à s'exprimer. A nous, avec d'autres, de tirer notre ville vers le haut, de dire non au parfum bien tentant de la médiocrité et du renoncement, d'oser regarder vers la vertu, d'oser regarder vers les sommets.

En matière industrielle, administrative, commerciale, sportive, nos anciens ont été capables d'exploits. Bien souvent, ils ont été d'authentiques Champions de France dans leur domaine.

Et je ne pense pas qu'aux gloires du SUA en disant cela. Je pense aux industriels agenais qui ont fait honneur à notre ville, M. GRANGE, les docteurs Camille et Jean BRU. Je pense aux commerçants agenais, à Robert GUIGNARD et à l'aventure de la ruche méridionale. Je pense enfin à nos Illustres et aux Maires d'Agen mes prédécesseurs et notamment ceux qui ont bouleversé positivement le visage de notre ville, de Jean baptiste DURAND au Dr CHOLLET, en passant par le Dr ESQUIROL.

Et bien, en faisant mémoire devant vous de leurs exploits, en votre nom à tous, je réaffirme à la fois notre volonté de modestie dans nos comportements et le droit collectif à l'ambition agenaise.

Et maintenant, mes chers collègues, au travail !

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. VEYRET

M. le Maire, vous comprendrez que c'est avec une certaine émotion que je vais m'exprimer. J'essaierai d'être bref, moins lyrique sans doute, plus terre à terre, par rapport à un travail effectué pendant 7 années, par rapport au projet que nous avons, et par rapport au devenir de notre ville.

Vous avez souligné que vous étiez un Agenais qui a choisi de revenir sur Agen. En ce qui me concerne, je ne suis pas agenais de naissance mais de cœur puisque j'ai choisi d'être à Agen, avec la fierté de devenir et de rester agenais. Nous sommes tous des amoureux de cette ville, de ce pays, et tous déterminés à le faire progresser.

La démocratie s'est exprimée et les agenais vous ont choisi pour gérer notre ville pour les six prochaines années. Il n'est pas dans mes intentions de remettre en cause ce choix. Le peuple est souverain ; et même si je regrette ce choix, je l'accepte.

Cependant, près de 48 % des électeurs nous ont fait confiance et ont porté leurs voix sur notre liste et notre programme. Cette marque de confiance nous amène à nous surpasser, nous aussi, afin de pouvoir l'honorer. Nous avons donc tous décidé de poursuivre notre action. Et malgré la légitime amertume que nous avons ressentie, nous accomplirons notre travail d'opposition en étant à la fois constructif et force de proposition. Mais nous serons aussi des censeurs avertis si nous estimons que vos options vont à l'encontre des intérêts de la ville et des agenais.

Après sept années à la tête de la municipalité, nous sortons la tête haute et fiers du travail accompli et du changement en profondeur dont nous avons établi les bases. Notre gestion a récemment été reconnue positivement par des presses spécialisées. Les finances sont correctes avec l'endettement diminué de moitié, ce qui permet d'envisager des investissements futurs dans de bonnes conditions.

Mais la ville n'est pas riche, vous le savez comme moi : notre potentiel fiscal est bas et les recettes qui en découlent progressent peu alors que nos besoins sont toujours de plus en plus importants. Il s'agira donc d'être prudents, cela d'autant que l'Etat poursuivra, dans les années à venir, son désengagement financier en matière de dotations et de subventions.

Nous pouvons être fiers du rayonnement culturel de la ville, qui dépasse largement notre agglomération et permet à Agen de jouer pleinement son rôle de chef-lieu de département et d'être reconnue à Paris grâce au conventionnement national.

Nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait en matière d'habitat, et en particulier en matière d'habitat de centre-ville en pleine rénovation, et en terme de protection patrimoniale notamment sur notre patrimoine architectural qui est enfin protégé.

Nous pouvons aussi être fiers du vaste projet de rénovation de notre centre ancien qui est prêt à entrer en chantier. Et dans le même temps, comme nous avons rénové les appartements de Rodrigues et de Barleté, finaliser le vaste programme de rénovation de Tapie avec l'acceptation, par l'ensemble des partenaires et l'ANRU, du cœur de projet avec à la clé, je vous le rappelle, une subvention de 3,5 Millions d'euros de l'ANRU qu'il faut absolument de ne pas laisser perdre.

Nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé sur nos infrastructures sportives. Jamais une telle remise en état n'avait été réalisée, du stade Armandie au stade Rabal en passant par la rue de Lille et le complexe de Cancelles.

Basée sur l'analyse des besoins sociaux de la ville, nous avons modernisé l'intervention sociale de la ville et mis en œuvre des liens forts avec le tissu associatif qui lutte au quotidien contre la précarité et l'exclusion. Et ces liens nous ont permis de donner à tous l'accès à la culture, au sport, et à des logements décentes.

Nous avons mis en place une politique éducative avec le CEL, qui nous donne tout autant de raisons d'être fiers par son caractère innovant et solidaire envers les plus fragiles, dans la droite ligne de nos conceptions républicaines.

Nous avons apaisé les tensions dans les quartiers sensibles, et largement démultiplié les financements du contrat de ville, et aujourd'hui du CUCS.

Enfin, nous pouvons être fiers de la politique menée en direction du personnel municipal : disparition des emplois précaires, régime indemnitaire que nous avons commencé à faire bouger vers plus de justice, vrai plan de formation pour tous, véritables déroulements de carrières et véritables politiques d'évaluation, sans parler des efforts effectués en matière d'hygiène et de sécurité.

Voilà ce dont vous héritez aujourd'hui, et ne gâchez pas cette chance. Tout est en place pour qu'Agen aille de l'avant et trouve sa juste place dans la région. Appuyez vous sur ce bilan, appuyez vous sur tout ce que nous avons mis en place dans notre programme. Ne remettez pas en cause, au nom d'une vision partisane, ce travail accompli avec tous.

Permettez-moi de revenir un court instant sur la campagne qui s'est achevée. Je ne parlerai pas des reniements, des trahisons et des coups bas dont mes amis et moi-même avons été la cible –parfois d'ailleurs à titre personnel-. Ce qui donne à penser que la démocratie est en danger si le débat dérive trop fortement vers ce genre de pratique.

Je veux parler des promesses faites, des attentes et des besoins qu'elles ont fait naître, et dont l'analyse objective des situations indique clairement qu'elles ne pourront pas être tenues. Depuis lundi nous assistons au défilé, tant à l'Office municipal qu'ici en Mairie, de personnes venant réclamer un emploi, une maison ou même des papiers de régularisation de séjour. Nous savons tous que la période électorale est propice à ce genre de demandes. Mais nous savons aussi tous qu'un bon nombre de ces demandes ne peuvent pas être satisfaites.

Or il ne faut jamais jouer avec le feu. Car la désillusion est la source d'un plus grand désespoir chez ceux qui sont dans l'attente. Et le réveil est souvent brutal, comme nous avons eu si souvent l'occasion de le voir dans d'autres lieux. Je vous mets donc en garde, vous demande de ne pas faire preuve de cynisme et de rapidement mettre en place les conditions d'une réponse au plus près de vos promesses pour éviter l'embrasement.

Vous nous avez aussi reproché notre isolement au sein de la Communauté d'agglomération. Vous connaissez notre bilan de transfert de compétences. Vous savez ce que nous avons mis en œuvre en terme de régime d'aide aux communes concernant en particulier les voiries et le logement social. Vous savez le grand projet qui existe sur le pôle multimodal de la gare. Nous avons obtenu cela par la discussion et la négociation, mais aussi parfois par la confrontation. Mais ce qui est clair est ce que nous avons obtenu.

Il convient de poursuivre ce travail, d'aller au-delà de ce que nous avons obtenu. Il en va de l'avenir non seulement de la ville mais de l'ensemble de l'agglomération. Si nous restons les uns et les autres attachés à nos clochers, rien ne pourra se faire à la dimension d'un territoire de près de 100 000 habitants, et nous serons toujours aussi invisibles de Paris, Bordeaux ou Toulouse.

Je vous souhaite donc plus de chance et plus de diplomatie que je n'en ai eu. Et je vous souhaite très sincèrement la réussite, tant cela est important qu'elles que soient nos étiquettes politiques.

Je vous souhaite aussi de pouvoir bénéficier d'une loyauté sans faille pour servir votre projet et surtout notre ville. On y croit tous au début, mais je suis bien placé pour vous dire qu'elle n'est pas toujours au rendez-vous, quand l'intérêt personnel ou l'égo prend le pas sur l'intérêt collectif.

M. le MAIRE

Merci.

M. MAZIERE

Monsieur le Maire, il est de tradition de féliciter le nouvel élu, chose que je ne ferai pas malgré mon respect du choix démocratique des électeurs. En effet, trente années de militantisme agenais m'avaient habitué au déroulement de campagnes électorales dans le respect mutuel : ce ne fut pas le cas, et vous le savez bien.

Par ailleurs, vous pouvez compter sur moi, M. le Maire, pour faire de la politique dans ce conseil municipal. Je suis convaincu, avec les 48 % des agenais, que politique de gauche et politique de droite, cela ne se ressemble pas. L'histoire de notre pays, l'histoire de la gauche -et dans celle-ci l'engagement des communistes- est là pour le montrer.

M. le Maire, je n'oublierai pas que vous appartenez au même courant politique que M. Sarkozy.....

M. le MAIRE

S'il vous plait ! M. Mazière à la parole, laissez le s'exprimer.

M. MAZIERE

Et que vous soutenez, dans votre mandat de député, l'action gouvernementale. En effet, les cadeaux fiscaux aux plus riches -15 Milliards d'euros par an-

M. le MAIRE

S'il vous plait ! Attendez M. Mazière.

Mes amis, seuls les élus s'expriment dans cette enceinte. Et c'est le Maire qui donne la parole aux élus puisqu'il a la police de l'assemblée. La parole est actuellement à André Mazière et je vous demande de rester absolument silencieux.

M. MAZIERE

En effet, les cadeaux fiscaux aux plus riches -15 Milliards d'euros par an- manqueront dans les finances publiques. Et je sais très bien où vous et vos amis politiques irez prendre l'argent : chez nos concitoyens, même les plus humbles. L'exemple des franchises médicales et des attaques contre le système de santé sont là pour le montrer.

Avec mes amis de gauche, je serai vigilant sur le maintien des projets que nous avons bâti, et plus particulièrement ceux en direction des couches populaires : l'habitat social pour le projet Tapie, les centres sociaux, l'accès au sport, à la culture pour le plus grand nombre, et la politique du logement.

Je serai également attentif au devenir du personnel municipal. Mon engagement d'élu au service des intérêts de notre ville et de l'ensemble de nos concitoyens se fera dans un esprit de responsabilité et de respect de chacun.

M. BEDOURET

M. le Maire, comme l'a dit Alain Veyret, la démocratie s'est exercée. Je vous félicite donc, par tradition, pour votre élection.

Moi non plus je n'ai pas aimé le type de campagne que vous avez menée –vous le savez, je vous en ai fait part-, notamment à travers les personnages qui vous servaient de colleurs d'affiches et qui ont copieusement insulté mes collègues féminines au cours de la campagne. Je vous avais demandé de présenter des excuses, mais vous allez me dire : c'est normal, c'est courant. Personnellement, je trouve que cela ne se fait pas, et je ne le fais pas, je n'insulte pas les gens. Je ne suis pas catholique, mais j'ai une morale.

Je tenais à vous dire que j'attendais de vous que vous ne pratiquiez pas une chasse aux sorcières au sein du personnel municipal. Certains se sont engagés, mais j'espère que vous aurez le bon goût de penser que les gens font de la politique en dehors de leur profession.

En outre, et contrairement à ce qui a été dit durant la campagne, nous avons travaillé. De grands dossiers vous attendent. Ils sont ficelés financièrement et ne demandent qu'à démarrer : je veux parler du pôle multimodal. Vous avez beaucoup discoursu sur Agen Même : allez-vous remettre en cause le pôle multimodal ?

Allez-vous garder la gare TGV en centre-ville ? Vous savez que les commerçants sont très sensibles à ce sujet car le maintien de la gare TGV en centre-ville est essentiel au développement de la ville d'Agen –j'espère que nous ne l'installerez pas à la périphérie, à Layrac, Estillac ou ailleurs-.

J'espère que vous ne remettrez pas en cause le projet urbain, déjà très avancé -une de vos collègues de la majorité y a d'ailleurs participé-. Vous savez que ce projet est très important pour la ville d'Agen, et j'espère que vous ne le retomberez pas dans un saucissonnage, au risque de perdre en cohérence sur ce grand projet urbain.

Sur le projet Tapie, le cœur de projet est également bien ficelé. L'Etat s'est engagé, comme sur les autres dossiers. Je l'ai déjà dit : sur le projet urbain et le pôle multimodal, le Conseil général, la Région, l'Etat sur certains dossiers, se sont correctement engagés et j'espère que nous n'allez pas « détricoter » tout cela.

Sur le multiplexe, j'espère que vous allez abandonner l'idée de l'installer place du Pin et que vous maintiendrez le secteur Nord Est pour son implantation : cela me paraît

plus logique et cela vous servira de locomotive à un développement de ce quartier qui en a grand besoin.

Je vous demanderai de ne pas traîner sur le dossier de la protection contre les inondations qui va démarrer, sous l'autorité de la CAA, dans six ou sept mois.

La liaison Lafox-Beauregard va également démarrer en même temps.

Quant au Pruneau Show, vous n'avez pas dit à quel endroit vous alliez le délocaliser. Je vous attends aussi là-dessus.

Voilà. Nous n'avons rien fait mais des tas de dossiers sont prêts à démarrer. J'espère que vous en avez conscience car de nombreux partenaires se sont financièrement engagés.

Su le schéma directeur d'assainissement, vous aviez beaucoup de retard à l'époque que nous avons rattrapé en grande partie. Le nouveau schéma directeur d'assainissement a déjà été voté. J'espère que vous ne le remettrez pas en cause car les rejets en milieu naturel auraient dû cesser depuis décembre 2000 –nous avons du retard-, et que vous n'utiliserez pas les budgets annexes pour payer des choses qui ne sont pas à payer avec les budgets annexes, etc..... Rassurez-vous, je le dis aux partisans du Maire sans faire de provocation : *« je dis simplement les choses et si vous voulez vérifier en Mairie, vous le pouvez »*.

Enfin un gros dossier qui je l'espère, ne vous attendra pas. Il s'agit de l'avenir du SUA , car il nous arrive aux oreilles des bruits dont je n'ai pu encore vérifier la véracité. Mais je pense que ce dossier va nous occuper dans les prochaines semaines car il semble qu'il y ait péril en la demeure, malgré les efforts fait par la ville au profit de ce club : refaire tous les terrains, les pelouses, le rugby annexe n°2, la tribune, les vestiaires... Vous partez donc avec un parc des sports en bon état général. C'est un dossier qui va devenir rapidement chaud.

M. le Maire, je vous souhaite à mon tour bon vent. Nous serons dans une opposition constructive –en tout cas en ce qui me concerne-. Et sachez que nous vous attendons au virage.

M. DIONIS du SEJOUR

Je n'avais pas beaucoup d'illusions là-dessus.

Sérieusement, je n'entrerai pas dans le débat programmatique car nous l'aurons lors de la séance prévue le 14 avril, lorsque nous voterons le budget 2008 –qui sera forcément, par construction, un budget de continuité par rapport à votre action municipale-, et que nous délibérerons sur notre projet politique *« Ensemble, réveiller Agen »*.

Je souhaite cependant revenir sur deux points :

La campagne, tout d'abord. Nous sommes fiers de notre campagne. Elle a été ardente, joyeuse, innovante, et je dis amicalement à l'opposition que la vertu n'est

pas d'un seul côté –et je regarde d'ailleurs André Mazière dans les yeux-. Car il m'a été remonté des paroles d'André Mazière qui sont des paroles très graves, et je m'en suis expliqué d'ailleurs publiquement avec lui. Il y a donc eu également pas mal de déchets de votre côté.

Nous sommes très fiers de notre campagne. Et je crois que vous avez perdu la campagne lorsque vous avez fait un tract disant : « *vous ne reverrez plus Dionis, il n'y aura plus de pizzas, plus de bisous, plus de foot* ». C'est exactement ce qu'il fallait dire pour nous faire gagner : cette campagne joyeuse, ardente, amicale, a su toucher. Ce jour-là, vous nous avez fait gagner des voix.

En outre, vous avez investi lourdement sur un slogan : « *Dionis = Sarko* ». C'était votre choix de campagne, et cela aurait pu être un bon choix. Mais je crois que les Agenais ne voulaient pas qu'on leur vole le match qui était agenais. Et ils se sont prononcés sur des équipes et des enjeux agenais.

Je suis aussi formé à l'école de l'Assemblée Nationale et vous serez, bien sûr, toujours libres de vos stratégies et de vos paroles. Mais cela me ferait plaisir que vous reconnaissiez que je suis du parti du Nouveau Centre, que je suis centriste depuis longtemps. Si vous ne le faites pas, cela n'est pas grave. Mais je saurai vous le rappeler.

En tous cas, les Agenais ont fait preuve d'une vraie maturité en gardant ce match au niveau local. Et cela a été une des clés du scrutin.

Si personne ne demande la parole, nous allons passer maintenant au deuxième rapport.

02 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. DIONIS du SEJOUR – Maire

Il nous appartient maintenant de fixer le nombre des Adjointes au Maire.

Je vous rappelle les dispositions de l'article L 2122-2 du Code des collectivités territoriales :

Art. L 2122-2

"Les Conseils municipaux déterminent librement le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal."

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

FIXE à 11 le nombre d'Adjointes au Maire

03 – ELECTION DES ADJOINTS

M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire

Dans les mêmes conditions que vous avez élu le Maire, je vous propose de procéder à l'élection des Adjointes.

La Loi du 31 janvier 2007 ayant modifié les conditions de l'élection des adjoints pour les communes de plus de 3 500 habitants, j'attire votre attention sur les dispositions de l'article L 2122-7 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

L'ordre du tableau de notre Conseil Municipal sera déterminé par les articles R 2121-2 à 4 du CGCT :

« Après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

En ce qui concerne les adjoints, l'ordre du tableau est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur la même liste, par l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

- 1°) par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;*
- 2°) entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;*
- 3°) et à égalité de voix, par la priorité d'âge.*

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie. »

M. le MAIRE

Je souligne la nouveauté de la forme d'élection des Adjointes –le scrutin de listes à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel- puisqu'il en était différemment avant le 31 janvier 2007.

Je vous propose de passer à l'élection des Adjoints. Si Hayat El Moussaoui et Baya Kherkhach veulent bien reprendre leur fonction de scrutateurs.

Election des Adjoints 1^{er} Tour de scrutin

| | |
|-------------------------------------------------|----|
| Nombre de votants : | 39 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 39 |
| Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 9 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 30 |
| Majorité absolue : | 16 |

La liste AGEN MEME ayant obtenu **30 VOIX**, sont élus Adjoints au Maire et installés dans leur fonction :

- **M. Bernard LUSSET**
- **Mme Laurence MAIOROFF**
- **M. Pierre CHOLLET**
- **Mme Nadège LAUZZANA**
- **Mme Corinne GRIFFOND**
- **M. Thierry HERMEREL**
- **Mme Marie-Françoise MASSALAZ**
- **M. Mohamed FELLAH**
- **Mme Maïté FRANCOIS**
- **M. Ludovic MARTINEZ**
- **Mlle Clémence ROBERT**

M. DIONIS du SEJOUR

Au-delà de cette installation formelle, je vous conseille fortement d'acheter la presse demain, car nous faisons à 11 heures une conférence de presse dans laquelle nous expliquerons l'organisation de la Municipalité, avec le rôle de chaque Adjoint au sein de cette municipalité. Donc rendez-vous avec vos meilleurs journaux demain.

Nous passons maintenant au 4^{ème} rapport.

Merci de votre patience à ceux qui sont debout dans cette salle où il fait chaud.

04 – DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire

Le Code général des collectivités territoriales donne au Maire, sous le contrôle du Conseil municipal et sous le contrôle administratif du Préfet, une mission générale d'exécution des délibérations du Conseil municipal.

Les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales lui donnent en outre la possibilité de recevoir délégation du Conseil municipal pour prendre des décisions qui sont normalement de la compétence de l'assemblée délibérante.

Ces décisions s'appliquent à des domaines précis déterminés par la Loi et dans le cadre de limites fixées par la délibération d'origine.

Cette possibilité, qui permet une bonne administration de la Ville et une prise de décision rapide, a été utilisée à Agen par tous les Conseils municipaux élus depuis que cette loi existe, c'est-à-dire 1970.

Je vous engage à ouvrir le plus largement possible, les possibilités d'action de M. le Maire dans ces domaines, étant précisé bien entendu qu'il continuera à nous rendre compte de ces interventions ainsi qu'il est prévu par la Loi.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

I. - CHARGE M. le Maire, pour la durée de son mandat :

1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2°) de fixer, dans les limites déterminées par les délibérations du conseil municipal fixant les tarifs municipaux, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

3°) de procéder, sans limitation de somme, à la réalisation de l'ensemble des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et à l'ensemble des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article de L 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires,

4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres, d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du crédit initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

5°) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6°) de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

7°) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

10°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

11°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

12°) de fixer, dans les limites de l'estimation des Domaines, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

13°) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,

14°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

15°) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans tous les cas où ce droit peut être exercé ou délégué, et dans les conditions prévues par le Code de l'urbanisme, sans aucune limitation particulière,

16°) d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas où il jugera opportun de le faire, quel que soit l'ordre (administratif ou judiciaire), le niveau de juridiction ou la nature du conflit,

17°) de régler, sans limitation de somme, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,

18°) de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

19°) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

20°) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4 Millions d'euros,

21°) –sans objet–,

22°) d'exercer au nom de la Commune, le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

M. Jean DIONIS du SEJOUR

Notre séance touche à sa fin.

Je voudrais remercier tous ceux qui sont venus. Je le vois d'abord comme une marque d'intérêt à la chose publique, que vous soyez pour les uns ou pour les autres. Un grand merci à tous ceux qui sont venu témoigner leur soutien, soit à l'opposition municipale, soit à la majorité municipale.

Je donne rendez-vous pour le début des travaux. La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le Lundi 31 Mars à 19 heures. Nous y travaillerons notamment la représentation de la ville dans les différentes instances où elle est présente.

Nous allons passer maintenant à la photo du Conseil municipal. Chacun des élus doit ramener une fiche au secrétariat des élus au plus tard lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Enfin, j'invite les journalistes et les représentants de la presse, après la photo, à nous retrouver en salle Garonne.

Un grand merci encore pour votre présence et pour votre soutien au moment du lancement de notre nouvelle Municipalité. Merci beaucoup.

La séance est levée.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Jean DIONIS du SEJOUR

Mlle Clémence ROBERT